



# Formation

## Établir son plan d'action pour l'égalité Femmes / Hommes



### Présentation

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes (F/H) sont rendues obligatoires par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ce plan doit être en principe formalisé avant le 31 mars 2021 pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants. Par-delà cette obligation légale, la mise en place d'un plan d'action d'égalité professionnelle concerne toutes les collectivités désireuses d'être un employeur exemplaire.



### Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les freins à l'égalité F/H et les concepts clefs
2. Distinguer les enjeux de l'égalité professionnelle F/H dans les collectivités territoriales
3. Connaître les leviers d'action pour l'égalité F/H
4. Concevoir un plan d'action d'égalité professionnelle adapté à sa collectivité
5. Savoir anticiper l'évaluation des mesures mises en place

### Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils pratiques en fonction des spécificités des collectivités, échanges et partage de bonnes pratiques. Formation dans une salle dédiée, vidéoprojecteur pour la diffusion des supports, carnet de note, supports pédagogiques « papier » et numérique.

### Intervenante



#### Aurélie ARQUIER

Ingénieure agronome de formation, elle a été chargée de projet dans le domaine de l'assainissement pour un grand groupe avant d'être responsable d'unité de production dans l'industrie. Adjointe au maire d'une ville de 4 900 habitants, elle s'est aujourd'hui spécialisée sur la question de l'égalité Femmes-Hommes sous toutes ses formes (mixité, politiques publiques, sensibilisation, diagnostic, plan d'action).

### Organisation et financement

- Formation proposée en inter ou en intra
- Durée de 7 heures au titre du DIF Elus (DIFE)
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations

**Contact : M. Christophe ROBERT (tél : 06 60 23 49 02 – mail : c.robort@edile.fr)**